

SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Christine JECKEL. Jean PASTOR. Séverine BERGÉ. Frédéric SCHUBNEL. Jean-Jacques OURTAU. Denis URBANY. Murielle THIL. Sébastien ALBOUZE. Julie POITOU. Arnaud GRAFF. André GLAUDE. Jean-Marie KLEIN. Emmanuelle SEDKI. Julia RUSSO.

Procurations : Laurence BURKHARD procuration à Salvatore LA ROCCA
Pierre EMERAUX procuration à Denis URBANY
Meggane SINDT procuration à Jean PASTOR
Nicolle CHRISTEN procuration à Christine JECKEL

A la lecture de l'ordre du jour, Jean-Marie KLEIN demande s'il est possible d'alléger l'ordre du jour, il pense que budgets et PLU sont deux sujets importants et qu'il serait souhaitable de faire deux réunions.

Mr le Maire refuse sa proposition.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 Janvier 2019.

André GLAUDE prend la parole pour donner son ressenti quant à la commission recrutement. Pour lui, elle ne sert à rien dans la mesure où les décisions prises ne sont pas respectées. Il était prévu que Mr HAZEMANN reste en poste jusqu'au 5 Juillet, or son contrat a été interrompu au 31 Mars 2019.

Mr le Maire lui répond qu'il a appliqué les décisions de la commission recrutement du 20 février. Il a informé verbalement Monsieur Hazemann de la décision de la commission de ne pas renouveler son contrat au-delà de la période scolaire (le temps de poursuivre la sécurisation des traversées des enfants devant les écoles)

Monsieur Hazeman a mal accepté la nouvelle, il a quitté le bureau en déclarant qu'il allait chez son médecin pour se mettre en maladie.

Jean-Marie KLEIN dit que s'il est parti, c'est sans doute parce qu'il attendait plus que ces contrats en CDD.

André GLAUDE demande pourquoi la commune a engagé des frais si c'était pour ne pas le garder. De plus, Mr SCHUBNEL avait menacé de démissionner si Mr le Maire gardait Mr HAZEMANN.

Mr le Maire explique que Mr HAZEMANN s'est vexé lorsqu'il a appris que son contrat ne serait pas renouvelé après le 5 Juillet 2019.

André GLAUDE ne souhaite pas s'étendre plus longtemps sur le sujet mais souhaitait que le Conseil soit informé.

09/2019 - COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Salvatore LA ROCCA, Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des comptabilités M14, CCAS et LOTISSEMENT ;

Après s'être entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, pour les comptabilités M14, CCAS et LOTISSEMENT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10/2019 - COMPTE ADMINISTRATIF M 14 – EXERCICE 2018 **AFFECTATION DU RESULTAT**

Emmanuelle SEDKI signale qu'elle avait demandé à ce que les documents concernant le budget leur soient envoyés avant la réunion et cela n'a pas été fait.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr Salvatore LA ROCCA, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N -1	Total
Dépenses	1 108 711,01		1 108 711,01
Recettes	1 204 130,06	128 418,00	1 332 548,06
Résultat	95 419,05	128 418,00	223 837,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Mandats et titres émis	Solde d'exécution N-1	Restes à réaliser	Cumul
Dépenses	149 005,70	22 247,00	925 312,00	1 096 564,70
Recettes	953 689,55	0,00	0,00	953 689,55
Résultat	804 683,85	- 22 247,00	- 925 312,00	- 142 875,15

2°) adopte la présente délibération à l'unanimité,

3°) décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 1068 en investissement : 142 875,15 €
Affectation au compte 002 en fonctionnement : 80 961,90 €

11/2019 - COMPTE ADMINISTRATIF M 14 – CCAS - EXERCICE 2018 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

André GLAUDE constate que le résultat du CCAS diminue régulièrement et pense que dans deux ans, il n'y aura plus de résultat. Il faudra trouver une solution et augmenter la subvention de la commune pour faire face aux dépenses du CCAS.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, délibérant sur le compte administratif – M 14 – CCAS de l'exercice 2018 dressé par Mr Salvatore LA ROCCA, Président,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N -1	Total
Dépenses (ou déficit)	13 344,10		13 344,10
Recettes (ou excédent)	12 069,00	3 876,27	15 945,27
Résultat	- 1 275,10	3 876,27	2 601,17

2°) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

3°) décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 002 de la section de fonctionnement : 2 601,17 €uros

12/2019 - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT – EXERCICE 2018

André GLAUDE remarque que l'on est loin des prévisions de départ quant aux bénéfices prévus par la réalisation du lotissement qui étaient de 1 500 000 €uros.

Mr le Maire, à l'initiative du projet lorsqu'il était dans l'opposition, rappelle que le prix des terrains a été fixé à 14 500 €uros l'are, car à l'époque, la commune ne savait pas qu'il y aurait la TVA sur la marge à payer.

André GLAUDE présente un PPT qu'il a réalisé sur le budget du lotissement afin de faire le point sur les finances et que tous les conseillers soient informés. Pour lui, c'est une mauvaise gestion du lotissement.

D'autre part, il estime que Mr le Maire a menti aux élus et à la population en annonçant des chiffres en 2017 qui allaient de 1 200 000 € à 1 400 000 €uros.

Jean-Marie KLEIN s'exprime en disant que ce constat est grave et qu'il estime avoir été mené en bateau. « Il vous a fallu 8 ans pour faire un lotissement pour lequel vous n'avez jamais fait les comptes ».

Mr le Maire lui dit qu'il a une drôle de manière de voir les choses : « Dans le précédent mandat, pendant le temps où nous étions dans l'opposition, nous avons travaillé ensemble sur ce projet ! Mais vous, combien de fois avez vous participé à une réunion de travail sur ce sujet ? »

Jean-Marie KLEIN interpelle Mr le Maire en lui faisant remarquer que c'est lui, en sa qualité de Maire, qui a dit que la commune allait gagner 1 400 000 €uros.

Emmanuelle SEDKI pense que les acquéreurs ont mis du temps à se décider car c'est un lotissement avec beaucoup de contraintes.

Yves ASCHBACHER, Maire Honoraire, à qui Mr le Maire a donné la parole lui dit : « J'assume le lotissement, mais dès que tu as été élu, je t'ai demandé de faire un permis modificatif car c'était compliqué de vouloir faire de l'habitat participatif et des logements seniors ».

Mr le Maire répond aux altercations en disant : « j'entends ce que vous dites mais vous ne vous êtes jamais impliqué comme nous l'avions fait à l'époque ».

Emmanuelle SEDKI lui répond que l'heure de programmation de réunion ne correspond pas avec des conseillers salariés.

Mr le Maire dit que même si la commune ne gagne que 570 000 Euros, cet argent ne tombe pas du ciel, c'est le fruit d'un lourd travail des élus au quel vous n'avez jamais participé !

André GLAUDE dit que si une commune fait un lotissement, ça ne doit pas durer 10 ans. Il compare avec une commune voisine qui en a réalisé un en très peu de temps.

Mr le maire rectifie : Cela n'a pas duré 10 ans, les derniers terrains ont été acheté en septembre 2013 !

Jean PASTOR dit que les élus ont été induits en erreur par le notaire sur la TVA. L'ancienne équipe n'avait pas les bonnes informations sur le fait que nous allions être assujettis à la TVA sur la marge.

Mr le Maire dit que certaines communes font des lotissements à perte alors que nous avons tout de même réussi à dégager un résultat de 570 000 Euros Certes, on s'est trompé dans les estimations suite aux différentes évolutions et changement du programme.

André GLAUDE demande encore comment on va faire pour rembourser les 500 000 Euros d'emprunts qu'il faut encore payer sur le lotissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Budget Lotissement de l'exercice 2018 dressé par Mr Salvatore LA ROCCA, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté	Total
Dépenses	322 681,84		322 681,84
Recettes	994 826,16	3 124 233,00	4 119 059,16
Résultat	672 144,32	3 124 233,00	3 796 377,32

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 658 664,34	2 959 440,00	4 618 104,34
Recettes	900 000,00		900 000,00
Résultat	- 758 664,34	- 2 959 440,00	- 3 718 104,34

2°) adopte la présente délibération à l'unanimité.

13/2019 - FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Jean-Marie KLEIN constate que pendant 4 ans la commune a augmenté les impôts et que cette année, juste avant les élections, ils ne vont pas bouger. Mais, c'est de bonne guerre.

Monsieur le Maire rappelle que les bases des taux d'imposition des taxes directes ont fortement évoluées et que les produits pour la commune seront en hausse de plus de 30 000 € pour cet exercice et que ce n'est donc pas nécessaire d'augmenter la part des taxes communales.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de variation des taxes de la commune pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti : aucune augmentation pour l'année 2019.

Les taux restent les suivants :

- Taxe d'habitation 9,58 %
- Taxe foncière bâti 17,55 %
- Taxe foncière non bâti 57,80 %

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14/2019 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT – EXERCICE 2019

André GLAUDE interroge Mr PASTOR, en sa qualité d'adjoint aux finances, afin de savoir comment on va rembourser les 500 000 €uros d'emprunt.

Il propose de geler les investissements de la commune durant deux ans (2019 et 2020) afin d'absorber le déficit.

Sébastien ALBOUZE dit qu'on ne peut pas geler des investissements concernant la sécurité. C'est une question de sécurité pour nos enfants et nos concitoyens.

André GLAUDE lui répond d'accord pour la sécurité mais tout le reste n'est pas obligatoire.

Il précise qu'il n'est pas d'accord pour payer des intérêts sur l'emprunt à solder.

Mr le Maire dit que les années précédentes n'étaient pas mieux et qu'il fallait chercher de la trésorerie avant.

Jean-Marie KLEIN lui dit qu'un bon gestionnaire peut engager des travaux à condition de faire des bénéfices par ailleurs.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget LOTISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 086 211,00 €uros
- Section d'investissement : 8 886 211,00 €uros

15/2019 - BUDGET PRIMITIF du CCAS – EXERCICE 2019

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2019, les membres du CCAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget CCAS équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 14 601,00 €uros

16/2019 - BUDGET PRIMITIF M 14 – EXERCICE 2019

Jean-Jacques OURTAU demande quelle est la marge de manœuvre pour ne pas dépenser. Qui va décider des investissements à faire ? On budgète des travaux mais on ne fera pas tout, lesquels va-t-on réaliser ?

André GLAUDE signale que ce n'est pas légal d'engager les dépenses de la commune avant le vote du budget, le devis ne doit, en aucun cas, être signé avant alors que sur le tableau réalisé par Mr SCHUBNEL pour lister les travaux à faire, il est écrit « Devis signés ».

Jean-Marie KLEIN dit : « on nous prend pour des jambons ».

Emmanuelle SEDKI dit que les travaux listés en priorité ne concernent pas tous la sécurité (exemple : les vitrines d'affichage). Elle pense que cette réunion ne sert à rien puisque les travaux dont déjà décidés et signés.

André GLAUDE propose que 40 000 €uros soient laissés sur le budget communal pour les travaux de sécurité et que le reste de la somme soit versée sur le budget lotissement pour commencer à le renflouer.

Jean-Marie KLEIN est surpris de savoir que les vitrines sont commandées.

André GLAUDE insiste sur les investissements prévus car on va encore payer des intérêts sur l'emprunt du lotissement.

Julie POITOU propose que l'on vote le budget mais que pour chaque dépense le conseil municipal se réunisse.

André GLAUDE insiste en demandant de basculer une partie de la somme sur le lotissement.

Mr le Maire lui répond que ce n'est pas la peine, on ne va pas dépenser tout ce qui est prévu en investissement du budget communal comme nous l'avons fait en 2018 !

André GLAUDE : alors pourquoi ne pas les basculer sur le budget lotissement.

Frédéric SCHUBNEL intervient en disant qu'on va devoir mettre aux normes l'ancienne maternelle.

Jean PASTOR dit que s'il y a un problème de sécurité, au moins les travaux de mise aux normes seront inscrits au budget.

Jean-Marie KLEIN dit à Mr le Maire qu'il n'est pas encore allé voir le propriétaire des terrains situés derrière le cimetière.

Emmanuelle SEDKI demande à Mr le Maire de quelle façon il compte procéder pour les travaux à engager en investissement cette année. Est-ce-que chaque projet fera l'objet d'une réunion avant signature du devis ?

Mr le Maire lui répond oui mais en réunion avec la commission travaux et la commission finances.

André GLAUDE demande le vote du Budget Primitif M14 année 2019 à bulletin secret.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 abstentions, adopte le budget M 14 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 309 110,00 €uros
- Section d'investissement : 1 141 131,00 €uros

17/2019 - REVISION DU PLU – AVENANT HONORAIRES CABINET VIX-CHARPENTIER

Par délibération en date du 15 MARS 2017, le Conseil Municipal avait désigné le cabinet VIX-CHARPENTIER pour mener les études de révision du PLU.

Cette étude se chiffrait à un montant de 24 900,00 HT.

Suite à l'avancée de cette étude, des travaux complémentaires sont nécessaires ce qui implique la présentation d'un devis supplémentaire d'un montant de 6 060,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention, accepte le devis présenté et autorise Mr le Maire à le signer.

18/2019 - BIBICHE TRAVAUX D'URGENCE

Le Maire présente au Conseil Municipal un convention financière définissant les modalités de prise en charge des dépenses engagées par la commune de Distroff dans le cadre des travaux d'urgence de renaturation de la Bibiche.

Ces travaux ont été pris en charge par la commune de Distroff.

André GLAUDE pense que ce n'était pas une bonne idée de vouloir faire participer les communes non concernées.

Monsieur le Maire répond que toutes les communes du bassin versant sont concernées, et quand il pleut...il pleut pour tout le monde ! et la méthode de calcul était proposée par les services départementaux et acceptés par tous les élus présents.

Afin de solder le reliquat de facture sur cette opération qui s'élève à 5 107,63 €, les communes concernées par cette opération ont décidé de répartir cette somme au prorata des sommes engagées par chacune d'elles soit :

- Distroff 956,15 €
- Luttange 1 286,61 €
- Metzeresche 855,53 €
- Metzervisse 876,47 €
- Valmestroff 604,63 €
- Volstroff 628,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention précitée et à procéder au règlement de la somme restant due,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

20/2019 - APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DI.ME.ST.VO.

*André GLAUDE, en sa qualité de président du DIMESTVO présente le projet aux conseillers.
Frédéric SCHUBNEL demande le coût à payer pour le zonage pour le DIMESTVO.
André GLAUDE lui répond que ces études coûtent 10 000 €uros.*

Conformément à la législation et réglementation en vigueur (article L.2224-10 et R.2224-7 à R.2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales), Le DI.ME.ST. V.O. est tenu de délimiter, le zonage d'assainissement des eaux usées. Ce document doit être intégré au Plan Local d'Urbanisme. Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur les communes de Distroff, Metzervisse, Stuckange et Volstroff.

Afin de définir le zonage d'assainissement, le DI.ME.ST.VO. doit délimiter :

- 1- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- 2- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

L'ensemble des pièces du dossier seront disponibles au siège du DI.ME.ST.VO.
Le dossier sera soumis à l'enquête publique par le syndicat d'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le projet de zonage d'assainissement pour ce qui concerne la commune de Distroff.

21/2019 - ARRET DE LA REVISION DU P.L.U.

Mr le Maire explique aux conseillers qu'il est en contact avec une famille qui ne voulait jusqu'ici pas vendre de terrains.

Jean-Marie KLEIN intervient en disant qu'on va classer des terrains avec le risque qu'ils partent à quelqu'un d'autre. N'importe qui pourra les acheter et la commune devra les payer plus chers pour les avoir si quelqu'un souhaite les acquérir. Donc on n'est pas obligé de voter aujourd'hui.

Arnaud GRAFF pensait que la commune était prioritaire pour acheter des terrains.

Mr le Maire précise que le PLU va être approuvé en novembre, aujourd'hui c'est l'arrêt qu'il faut valider. Concernant les terrains derrière le cimetière, on peut faire une modification en temps voulu, cela prendra 6 mois.

Jean-Marie KLEIN précise que dans ce cas, on peut laisser tous les terrains classés comme actuellement et faire des modifications au fur et à mesure.

Monsieur le Maire rappelle que la révision du PLU ne concerne pas seulement le zonage IAU ou 2AU, il met à jour l'ensemble des Zones et le règlement.

Emmanuelle SEDKI demande si dans l'éventualité où on refait un lotissement, c'est pour gagner de l'argent. Et qu'elle est l'urgence d'arrêter le PLU aujourd'hui.

Mr le Maire lui répond que c'est un processus à suivre pour l'arrêt du PLU qui sera suivi par l'approbation par les services associés et une enquête publique avant son approbation définitive

Jean-Marie KLEIN demande si dans le cas où l'on classe un terrain, peut-on revenir en arrière ?

Mr le Maire lui répond que OUI.

Jean-Marie KLEIN demande si dans le cas où l'enquête publique est validée, peut-on revenir en arrière ??

Mr le Maire lui dit que NON, si non il faudra reprendre tout le processus.

Jean-Marie KLEIN lui demande alors s'il a une nouvelle idée demain, qu'il changera le PLU.

Mr le Maire lui répond que ce n'est pas définitif ce soir.

André GLAUDE rappelle à Mr le Maire que lors de la dernière réunion, il s'était engagé à aller voir les propriétaires des terrains derrière le cimetière et que ça n'a pas été fait.

Mr le Maire lui répond que chaque chose en son temps.

Julie POITOU demande à Mr le Maire s'il peut retarder la décision d'arrêt du PLU en attendant d'avoir rencontré les propriétaires des terrains de la rue des Fleurs.

Mr le Maire lui dit que NON, il n'attendra pas car tout est prêt.

En séance ordinaire du 15 MARS 2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-31 et suivants, R153.11 et R153.12 du Code de l'Urbanisme et ce en vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, conformément aux prescriptions de la loi ALUR.

La commission Urbanisme s'est réunie à 21 reprises pour élaborer et partager cet important travail suivant le calendrier et les thématiques suivantes.

Ainsi, une réunion publique a été proposée le 12 OCTOBRE 2018 au sujet des façades remarquables et intéressantes.

Une deuxième réunion publique présentant l'avancée du projet a eu lieu le 30 NOVEMBRE 2018.

Le projet a été présenté une première fois au SCOTAT ainsi qu'aux services de la Communauté de Communes pour la zone UE au sud de la commune.

Un débat sur le P.A.D.D. a eu lieu en Conseil Municipal le 6 SEPTEMBRE 2018.

Une réunion avec les services du C.A.U.E. pour regarder les façades remarquables et intéressantes a eu lieu le 6 SEPTEMBRE 2018.

Les Personnes Publiques Associées ont été invitées le 15 NOVEMBRE 2018 pour exprimer leurs avis.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 JANVIER 2019 pour débattre à nouveau du P.A.D.D. Ces travaux ont permis de revoir à la baisse la consommation des espaces agricoles et de revoir à la baisse les objectifs démographiques en ramenant, sur les 10 ans à venir, cet objectif de 2 500 à 2 250 habitants.

Les dernières remarques et demandes des Personnes Publiques Associées ont été présentées en commission le 21 MARS 2019 et discutées en Conseil Municipal, ce 24 AVRIL 2019.

Considérant avoir tiré profit de ce processus de consultation et d'élaboration, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 abstentions, décide d'arrêter le projet de PLU et de poursuivre la procédure en informant les services concernés pour consultation et réalisation de l'enquête publique.

POINTS DIVERS

Fusion du corps des Sapeurs Pompiers de Distroff avec le corps des Sapeurs Pompiers de Metzervisse.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale des Sapeurs Pompiers a sollicité l'utilisation de locaux mais avant de leur répondre, il souhaiterait avoir une réunion avec les membres de l'Amicale pour connaître leurs objectifs.

Terrains et bâtiments situés à l'entrée de la Zone des Carrières

L'avis sera demandé au CAUE ainsi qu'aux domaines.

André GLAUDE demande à Mr le Maire où la commune prendra l'argent pour payer.

Mr le Maire lui répond que l'EPFL peut faire du portage foncier pour les communes lorsqu'elles ont un projet.